



**Séance extraordinaire du conseil municipal
14 juillet 2022
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Jacques Gariépy, maire
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale

SONT ABSENTS

Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Luc Martel, conseiller municipal
Mme Carole Viau, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 17 h 05

1 Ouverture de la séance

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation

2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation

2.1 Suspension (A) administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision

2.2 Suspension (B) administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision

3 Varia

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-07-421

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 juillet 2022 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2022-07-422

2.1 SUSPENSION (A) ADMINISTRATIVE AVEC SOLDE POUR FINS D'ENQUÊTE ET PRISE DE DÉCISION

ATTENDU QU'un événement, impliquant une personne salariée (ci-après nommée "personne salariée A") à l'emploi de la Ville, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, à l'été 2022;

ATTENDU QUE, la personne salariée A citée dans la lettre de la direction générale a été suspendue pour fins d'enquête et prise de décision en date du 13 juillet 2022;

ATTENDU QU'une enquête doit être menée pour clarifier la situation concernant le manquement;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean Beaulieu, directeur général, d'entériner la suspension en lien avec le manquement commis par la personne salariée A citée;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine la suspension avec solde pour une durée indéterminée à compter du 13 juillet 2022, le tout en lien avec le manquement commis, le tout pendant l'enquête en cours.

2022-07-423

2.2 SUSPENSION (B) ADMINISTRATIVE AVEC SOLDE POUR FINS D'ENQUÊTE ET PRISE DE DÉCISION

ATTENDU QU'un événement, impliquant une personne salariée (ci-après nommée "personne salariée B") à l'emploi de la Ville, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, à l'été 2022;

ATTENDU QUE, la personne salariée B citée dans la lettre de la direction générale a été suspendue pour fins d'enquête et prise de décision en date du 13 juillet 2022;

ATTENDU QU'une enquête doit être menée pour clarifier la situation concernant le manquement;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean Beaulieu, directeur général, d'entériner la suspension en lien avec le manquement commis par la personne salariée B citée;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine la suspension avec solde pour une durée indéterminée à compter du 13 juillet 2022, le tout en lien avec le manquement commis, le tout pendant l'enquête en cours.

3 VARIA

2022-07-424

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Marie-José Cossette et unanimentement résolu :

QUE la séance soit levée à 17 h 07.

Jacques Gariépy

Yan Senneville

Maire

Greffier